

**SOCIETE CAMEROUNAISE DE
PALMERAIES S.A. (SOCAPALM S.A.)
BP 691 DOUALA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS EN APPLICATION DES NORMES IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux Actionnaires de la **SOCAPALM S.A.**,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la **SOCAPALM S.A.** tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant ressortir des capitaux propres de **FCFA 64 218 736 601** y compris le résultat net bénéficiaire de l'exercice d'un montant de **FCFA 10 190 507 444** ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I – Audit des états financiers annuels individuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **SOCAPALM S.A.**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que les notes annexes pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers annuels sont, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par IASB (International Accounting Standards Board) en application de l'article 73-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le point ci-après :

Assignation à la requête de SFC en annulation de la transmission universelle du patrimoine de PALCAM à SOCFINAF

Le 5 mars 2025, la SOCAPALM ainsi que SOCFINAF et le commissaire aux comptes ECA SA (ex-ECA Ernst & Young) ont été assignés en justice par la Société Financière et Commerciale (SFC), ancien actionnaire de la société PALMCAM SA concernant la prise en compte du nantissement de certaines actions dans le cadre d'une augmentation de capital et d'une transmission universelle de patrimoine réalisés entre 2011 et 2016.

À la date de clôture, cet événement n'a pas d'impact comptable sur l'exercice 2024. Toutefois, la société suit l'évolution de cette procédure et procédera à toute communication nécessaire en fonction des développements futurs.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que publiées par la *International Auditing and Assurance Standards Board* (L'« IAASB ») conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA du 8 juin 2017 et portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des actifs biologiques

La société possède plusieurs actifs biologiques au Cameroun principalement constitués de plantations de palmiers et d'hévéa. Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des actifs biologiques de la SOCAPALM s'élève à **FCFA 27 381 547 523** pour un total bilan de **FCFA 94 349 963 011**. Ces derniers sont valorisés au coût d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». La méthode de valorisation des actifs biologiques par la société est décrite dans la note 1.7 des notes annexes aux états financiers.

Cependant, l'évaluation de l'existence d'indicateur de la perte de valeur est fonction de plusieurs indicateurs internes et externes à savoir : le taux d'intérêt du marché ou d'autres taux de rendement du marché, la capitalisation boursière, l'existence des preuves d'obsolescence ou des dommages physiques, l'environnement technologique, économique ou juridique dans lequel l'entité opère, le taux d'extraction, les prévisions de production, la durée de vie, etc. La méthode de détermination de la dépréciation des actifs biologiques par la société est décrite dans la note 1.9 des notes annexes aux états financiers.

Nous avons considéré la valorisation des actifs biologiques comme un point clé de l'audit en raison de leur montant significatif dans les états financiers individuels, mais aussi parce que l'évaluation de l'existence d'un indice de perte de valeur et le cas échéant la détermination de la valeur recouvrable des actifs y relative exigent un haut niveau de jugement de la part de la direction.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- effectuer des observations physiques des arbres en plantation afin de s'assurer de leur existence et leur bon état de santé;
- réaliser des tests de contrôles sur la procédure de gestion des actifs biologiques et d'identification de ceux pouvant faire l'objet de dépréciation;
- tester un échantillon des dépenses engagées de la phase pré pépinière à la mise en rapport des cultures pour vérifier la correcte comptabilisation et capitalisation;
- revoir la cohérence de la durée de vie utilisée par la SOCAPALM pour amortir ses actifs biologiques;
- tester par sondage la conformité de la comptabilisation et la capitalisation des dépenses engagées de la phase pré pépinière à la mise en rapport des cultures;
- évaluer la pertinence des durées de vie utilisées par la SOCAPALM pour amortir ses actifs biologiques;
- analyser les modalités de mise en œuvre de l'identification des indices de perte valeur;
- vérifier que l'information fournie dans les notes annexes est suffisante et adéquate.

Autre point

Conformément à l'article 73-1 de l'Acte Uniforme Relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière de l'OHADA, les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne, doivent établir et présenter les états financiers annuels selon les normes internationales d'informations financières (IFRS), en sus des états financiers de synthèse SYSCOHADA à compter du 1er janvier 2019.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels individuels

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2025.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par IASB (International Accounting Standards Board) en application de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires Aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels individuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

II – Autres informations et vérifications spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de Commissariat aux Comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Fait à Douala, le 07 mai 2025

Les Commissaires aux comptes

Cameroun Audit Conseil



Jean Marc BELL BELL
Associé
Expert-Comptable Diplômé

ECA S.A.



Samira HAMADOU VINDJEDOU
Associée
Expert-Comptable Diplômée

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIFS	Note	31/12/2024 CFA	31/12/2023 CFA
Actifs non-courants			
Ecarts d'acquisition		-	-
Immobilisations incorporelles	3	-	1
Immobilisations corporelles	4	36 096 564 559	34 516 509 487
Actifs biologiques producteurs	5	27 381 547 523	28 020 265 349
Droits d'utilisation d'actifs	2	4 030 221 954	3 452 478 270
Avances à long terme		-	-
Actifs d'impôts différés	7	1 285 872 532	1 613 204 000
Autres actifs non-courants	6	7 750 971 308	7 729 271 308
		76 545 177 876	75 331 728 416
Actifs courants			
Stocks	8	6 248 812 586	6 056 947 259
Créances commerciales	9	1 623 235 823	1 546 618 674
Autres créances	10	4 944 408 425	4 105 101 583
Actifs d'impôts exigibles	11	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	4 988 328 301	6 948 265 306
		17 804 785 135	18 656 932 822
TOTAL ACTIFS		94 349 963 011	93 988 661 238
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
	Note	31/12/2024 CFA	31/12/2023 CFA
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère			
Capital souscrit	13	45 757 890 000	45 757 890 000
Prime d'émission		-	-
Réserve légale		-	-
Réserves		8 270 339 157	7 229 860 529
Résultat de l'exercice		10 190 507 444	12 937 903 112
		64 218 736 601	65 925 653 642
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres totaux		64 218 736 601	65 925 653 642
Passifs non-courants			
Passifs d'impôts différés	7	-	-
Provisions non-courantes relatives aux avantages du personnel	15	-	1 089 727 604
Dettes financières à plus d'un an	16	2 332 633 073	3 706 222 941
Dettes à plus d'un an liées aux contrats de location		1 326 979 985	1 480 048 433
Dettes commerciales à plus d'un an		-	-
Autres dettes		21 824 132	24 643 869
		3 681 437 190	6 300 642 847
Passifs courants			
Dettes financières à moins d'un an	16	-	-
Dettes à moins d'un an liées aux contrats de location	2	3 437 536 810	2 398 214 571
Dettes commerciales		9 815 947 047	7 483 948 634
Passifs d'impôts exigibles	11	6 325 818 634	5 024 438 984
Provisions		403 454 715	351 705 856
Autres dettes	17	6 467 032 013	6 504 056 702
		26 449 789 219	21 762 364 747
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		94 349 963 011	93 988 661 236

2. COMPTE DE RESULTAT

	Note	<u>2024</u> <u>CFA</u>	<u>2023</u> <u>CFA</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>			
Produits des activités ordinaires	17	101 249 387 422	84 620 196 144
Production immobilisée		1 756 093 774	2 450 711 390
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours		74 469 520	-45 078 028
Autres produits opérationnels		2 481 929 690	1 243 445 790
Matières premières et consommables utilisés	18	-41 913 221 631	-30 269 890 217
Autres charges externes	19	-24 540 622 992	-20 684 241 282
Frais de personnel	20	-9 453 447 941	-9 437 902 544
Amortissements et réductions de valeurs	21	-8 289 890 993	-8 635 169 664
Autres charges opérationnelles		-814 450 272	-756 170 601
Résultat opérationnel		20 550 246 577	18 485 900 988
Autres produits financiers	22	37 982 420	1 171 962 094
Plus-values sur cessions d'actifs		20 740 097	49 980 311
Moins-values sur cessions d'actifs		-461 209 944	-142 591 320
Autres profits		0	0
Autres pertes		0	0
Charges financières	23	-1 534 788 003	-1 649 067 635
Résultat avant impôts		18 612 971 147	17 916 184 437
Charge d'impôts sur le résultat	24	-8 095 505 322	-5 024 438 984
Charge d'impôts différés	24	-326 958 384	46 157 659
Résultat net de la période		10 190 507 441	12 937 903 112
Part des minoritaires dans le résultat net		0	0
Part de la société mère dans le résultat net		10 190 507 441	12 937 903 112

3. ETAT DE RESULTAT ETENDU

<u>Autres éléments du résultat étendu</u>			
Pertes et gains actuariels		0	0
Impôts sur les pertes et gains actuariels		0	0
Total des autres éléments du résultat étendu		0	0
Résultat étendu		10 190 507 441	12 937 903 112
Nombre d'actions		4 575 789	4 575 789
Résultat net par action non dilué		2 227	2 827
Résultat net par action dilué		2 227	2 827

4. TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
	<u>CFA</u>	<u>CFA</u>
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après impôt	10 190 507 441	12 937 903 112
Juste valeur de la production agricole		
Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie (IFRS et autres)	353 202 604	1 123 405 827
Dotations et reprises aux amortissements et provisions et réductions de valeur	8 289 890 993	8 635 169 664
Plus et moins-values sur cessions d'actifs		
Utilisations de subsides		
Charge d'impôts	- 326 958 384	46 157 659
Capacité d'autofinancement	18 506 642 654	22 742 636 263
Intérêts payés - reçus	-	-
Impôts payés	-	-
Variation de stocks	191 865 327	- 714 156 804
Variation de créances commerciales et autres débiteurs	- 1 493 667 675	- 1 024 663 946
Variation de dettes commerciales et autres créditeurs	4 479 787 429	- 3 082 972 709
Comptes de régularisation	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	3 177 985 081	- 4 821 793 459
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	21 684 627 735	17 920 842 803
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions/cessions d'immobilisations incorporelles	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 9 911 753 625	- 7 570 003 860
Cessions d'immobilisations corporelles	- 440 469 847	
Acquisitions/cessions d'immobilisations financières	- 21 700 000	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 10 373 923 472	- 7 570 003 860
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	- 11 897 051 400	- 10 295 525 250
Produits de l'émission d'actions		
Remboursements d'actions		
Produits d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	- 1 373 589 868	- 2 293 777 075
Remboursements de dettes liées aux contrats de location		
Nouveaux subsides		
Intérêts payés - reçus		
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 13 270 641 268	- 12 589 302 325
Incidence des écarts de conversion		
Incidence des transferts de fonds en cours		
Entrées/sorties de périmètre		
Variation nette de trésorerie	- 1 959 937 005	- 2 238 463 382
Trésorerie au 1er janvier	6 948 265 306	9 186 728 688
Trésorerie au 31 Décembre	4 988 328 301	6 948 265 306
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	- 1 959 937 005	- 2 238 463 382

5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CFA	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves	TOTAL	Part des Minoritaires	TOTAL
Situation au 1er janvier 2023	45 757 890 000	0	0	17 525 385 779	63 283 275 779	0	63 283 275 779
Résultat de l'exercice				12 937 903 112	12 937 903 112		12 937 903 112
Pertes et gains actuariels					0		0
Résultat étendu				12 937 903 112	12 937 903 112	0	12 937 903 112
Dividendes				- 10 295 525 250 -	10 295 525 250		-10 295 525 250
Autres variations				0	-		0
Transactions avec les actionnaires				- 10 295 525 250 -	10 295 525 250	-	- 10 295 525 250
Situation au 31 décembre 2023	45 757 890 000	0	0	20 167 763 642	65 925 653 642	0	65 925 653 642
Situation au 1er janvier 2024	45 757 890 000	0	0	20 167 763 642	65 925 653 642	0	65 925 653 642
Résultat de l'exercice				10 190 507 441	10 190 507 441		10 190 507 441
Pertes et gains actuariels					0		0
Résultat étendu				10 190 507 441	10 190 507 441	0	10 190 507 441
Dividendes				- 11 897 051 400 -	11 897 051 400		-11 897 051 400
Autres variations				-373 082 -	373 082		-373 082
Transactions avec les actionnaires				- 11 897 424 482 -	11 897 424 482	-	- 11 897 424 482
Situation au 31 décembre 2024	45 757 890 000	0	0	18 460 846 601	64 218 736 601	0	64 218 736 601
		2024	2023	2022			
Dividendes et acomptes sur dividendes distribués sur la période		11 897 051 400	10 295 525 250	15 557 682 600			
Nombre d'actions		4 575 789	4 575 789	4 575 789			
Dividende par action distribué sur la période		2 600,00	2 250,00	3 400,00			

6. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : GENERALITES ET METHODES COMPTABLES

1.1. GENERALITES

La Société Camerounaise des Palmeraies, en abrégé SOCAPALM, est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration. Son objet social la qualifie comme Société d'économie mixte à participation publique minoritaire depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2016. Le siège social est fixé à TILLO, route de Nkongsamba B.PB 691 Douala.

L'activité principale de la Société consiste en la gestion de palmeraies et de plantations d'hévéa.

La Société est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Central et est inscrite au registre du commerce sous le n° RC/MBA/2002/B/23.

1.2. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers individuels ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et les informations financières sont présentées en cfa et sont arrondies à l'unité la plus proche, le cfa étant la devise fonctionnelle et de présentation de l'entité.

En date du 19 mars 2025, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers individuels.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS.

Nouvelles normes et modifications IFRS publiées mais pas encore applicables au 1er janvier 2024 :

SOCAPALM ne prévoit pas que l'adoption des normes et des modifications décrites ci-dessous ait un impact significatif sur ses états financiers, ni l'adoption anticipée de nouvelles normes, amendements et interprétations comptables.

Le 25 août 2023, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 21 intitulés « Absence d'échangeabilité ». Ces amendements précisent comment une entité doit évaluer si une devise est échangeable, comment elle doit déterminer un taux de change au comptant en cas d'absence d'échangeabilité, et spécifient les informations à divulguer afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre l'impact d'une devise non échangeable.

Les amendements seront appliqués de manière prospective aux exercices annuels débutant le ou après le 1er janvier 2025, avec une adoption anticipée autorisée.

1.3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont présentés en franc CFA.

Ils sont préparés sur base du coût historique à l'exception notamment des actifs suivants :

- la production agricole (IAS 2, IAS 41), les instruments dérivés ainsi que les titres valorisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu sont comptabilisés à leur juste valeur ;

Les principes et les règles comptables sont appliqués de manière cohérente et permanente dans l'entité. Les états financiers individuels sont préparés pour l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2023 et sont présentés avant affectation du résultat proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au 1er janvier 2024, l'entité a adopté les modifications suivantes qui n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers individuels :

- **Amendements à IAS 1 - "Présentation des états financiers"** : Le 23 janvier 2020 et le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements aux paragraphes 69 à 76 de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers, afin de préciser les exigences relatives à la classification des passifs en courants ou non courants. Ces amendements clarifient :
 - La signification du droit de différer le règlement,
 - Le fait que ce droit de différer doit exister à la date de clôture de la période de reporting,
 - Que la classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exerce son droit de différer,
 - Que seuls les dérivés incorporés dans un passif convertible qui sont eux-mêmes des instruments de capitaux propres n'affecteraient pas la classification du passif.

En outre, une nouvelle exigence de divulgation a été introduite. Elle impose aux entités de fournir des informations lorsqu'un passif découlant d'un accord de prêt est classé en non courant, alors que le droit de l'entité de différer son règlement dépend du respect de covenants futurs dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

- **Amendements à IFRS 16 - "Passif locatif dans une opération de cession-bail"** : Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié des amendements à IFRS 16 afin de préciser les exigences applicables à l'évaluation du passif locatif découlant d'une transaction de cession-bail. Ces amendements visent à garantir que le vendeur-preneur ne comptabilise aucun montant de gain ou de perte relatif au droit d'utilisation qu'il conserve.

- **Amendements à IAS 7 - "Accords de financement des fournisseurs"**

Le 25 mai 2023, l'IASB a publié des amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 relatifs aux accords de financement des fournisseurs. Ces amendements précisent les caractéristiques des accords pour lesquels une entité doit fournir des informations.

Ils imposent également aux entités de divulguer des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'impact des accords de financement des fournisseurs sur :

- Les passifs de l'entité,
- Ses flux de trésorerie,
- Son exposition au risque de liquidité.

1.4. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES, ERREURS ET CHANGEMENTS D'ESTIMATIONS

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthodes comptables sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf

en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience.

1.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont reprises à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire sur base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation en question. Les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet de réévaluation. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est diminuée afin de refléter cette perte de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets 3 à 5 ans

Autres immobilisations incorporelles 3 à 5 ans

Logiciels 3 à 5 ans

Concessions Durée de la concession

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation des actifs (différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif) sont inclus dans le compte de résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés.

1.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire sur base d'une estimation de la durée d'utilité pour chaque composant significatif de l'immobilisation en question. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est diminuée afin de refléter cette perte de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions 20 à 50 ans

Installations techniques 3 à 20 ans

Mobilier, matériel roulant et autres 3 à 20 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

Les terrains ne sont pas amortis.

1.7. ACTIFS BIOLOGIQUES

L'entité possède des actifs biologiques producteurs au Cameroun. Ces actifs biologiques producteurs, principalement constitués de plantations de palmiers à huile et d'hévéas, sont évalués selon les principes définis par IAS 16 « Immobilisations corporelles ».

La production agricole au moment de la récolte notamment pour les régimes de palme, l'huile de palme et le caoutchouc est évaluée selon les principes définis par IAS 41 « Agriculture ».

Actifs biologiques producteurs

Les actifs biologiques producteurs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire sur base d'une estimation de la durée d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est diminuée afin de refléter cette perte de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Actifs biologiques producteurs - Palmier 20 à 26 ans

Actifs biologiques producteurs - Hévéa 20 à 33 ans

La date de départ des amortissements est la date de transfert d'actifs biologiques en production (maturité). Ce transfert a lieu au cours de la troisième année après le planting des palmiers et au cours de la septième année après le planting des hévéas. La durée d'exploitation est adaptée en fonction des circonstances particulières.

Production agricole

La production agricole est évaluée au moment de la récolte à la juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Il n'existe pas de données observables pour la production agricole (les régimes de palme, le latex). La Banque Mondiale publie des prévisions de prix pour le caoutchouc sec (produit fini). Ces prévisions se basent sur le grade RSS3 (feuille fumée) qui n'est pas produit par l'entité. Enfin, et a fortiori, il n'existe pas de données prospectives observables relatives à la production agricole de l'entité. Le prix d'un produit standard sur un marché mondial n'est pas suffisamment représentatif de la réalité économique dans laquelle l'entité intervient. Ce prix ne peut être retenu comme référence pour l'évaluation.

Par conséquent, l'entité détermine la juste valeur de la production agricole en fonction des prix de marché réellement obtenus là où elle est intervenue au cours du dernier exercice"

L'entité n'évalue pas la production agricole sur pied (avant la récolte). En effet, par nature cette notion n'est pas applicable à l'hévéa dont la production agricole (latex) se trouve à l'intérieur même de l'arbre. L'entité estime, en outre, que la récolte sur pied des palmiers ne peut être évaluée de manière fiable, avec un degré suffisant de certitude sans engendrer des coûts disproportionnés par rapport à l'utilité de l'information ainsi recueillie.

La variation de la juste valeur est incluse dans le résultat de la période au cours de laquelle elle se produit.

1.8. CONTRATS DE LOCATION

L'entité a adopté la norme IFRS 16 « Contrats de location » rétrospectivement au 1er janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs comme permis par les dispositions transitoires de la norme. Les reclassifications et les ajustements découlant des nouvelles règles liées au traitement des contrats de location ont été constatés à l'ouverture de la période débutant le 1er janvier 2019.

Suite à l'adoption de la norme IFRS 16, l'entité a constaté dans l'état de la situation financière les actifs au titre de droits d'utilisation et les dettes liées aux contrats de location qui étaient précédemment traitées comme des locations simples selon les principes de la norme IAS 17. Les dettes liées aux contrats de location ont été évaluées à la valeur des paiements restants à effectuer actualisées au taux d'emprunt marginal au 1er janvier 2019.

Les droits d'utilisation d'actifs ont été mesurés sur une base rétrospective comme si les nouvelles règles avaient toujours été appliquées.

L'entité a appliqué les mesures de simplifications suivantes permises par la norme :

- utilisation d'un taux d'actualisation unique pour les contrats à caractéristiques similaires
- non comptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation et de dettes de location pour les contrats de location qui sont arrivés à terme dans les 12 mois qui ont suivi la première application de la norme. Les charges correspondantes ont été reconnues avec les charges liées aux contrats de location à court terme ;
- exclusion des coûts directs initiaux pour la valorisation initiale des droits d'utilisation d'actifs ;
- non séparation de la composante non locative dans les contrats de location de véhicules.

Pour les contrats de location précédemment traités comme des locations-financements, le droit d'utilisation d'actif et la dette de location ont été constatés au 1er Janvier 2019 à leur valeur comptable évaluée en application d'IAS 17 immédiatement avant cette date.

L'entité applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la note 4 relative aux immobilisations corporelles.

Politique comptable applicable avant le 1er janvier 2019 :

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs de l'entité au plus faible de la valeur actualisée des loyers minimaux et de leur juste valeur à la date de départ du contrat de location. La dette correspondante envers le bailleur est enregistrée dans l'état de la situation financière pour le même montant en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les charges financières, qui représentent la différence

entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont réparties sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice comptable.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat en question.

1.9. STOCKS

Les stocks sont inscrits au plus faible du coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables. Lorsque l'identification spécifique n'est pas possible, le coût est déterminé sur base de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

La dépréciation ou la perte sur stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation est comptabilisée en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte s'est produite.

Comme expliqué à la note 1.7. Actifs biologiques, la production agricole est évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.10. CREANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales sont évaluées à leur valeur nominale et ne portent pas d'intérêt. Suite aux amendements à IFRS 9 « Instruments financiers », l'entité applique une approche simplifiée et enregistre une provision pour pertes attendues sur la durée de vie des créances. Cette provision pour pertes est un montant que l'entité considère comme une estimation fiable sur l'incapacité de ses clients à effectuer les paiements requis.

1.11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts à vue, les dépôts à court terme de moins de 3 mois, ainsi que les placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Prêts et emprunts

Les prêts portant des intérêts sont enregistrés pour les montants donnés, nets des coûts directs d'émission. Les produits financiers sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument dans la mesure où ils ne sont pas reçus dans l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts et découverts portant intérêts sont enregistrés pour les montants reçus, nets des coûts directs d'émission. Les charges financières sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement et sont ajoutées à la valeur comptable de l'instrument

dans la mesure où elles ne sont pas réglées dans l'exercice au cours duquel elles surviennent.

La valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur dans le cas d'instruments financiers tels que les emprunts et dettes auprès d'établissements financiers à court terme.

L'évaluation à la juste valeur des emprunts et des dettes auprès d'établissements financiers, autres qu'à court terme, dépend à la fois des spécificités des emprunts et des conditions actuelles de marché. La juste valeur a été calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus aux taux d'intérêts ré-estimés prévalant à la date de clôture sur la durée résiduelle de remboursement des emprunts.

La majorité des emprunts et dettes à long terme auprès des établissements financiers provient d'institutions situées au Cameroun,

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés pour les montants reçus, nets des coûts directs engendrés par l'émission.

Titres valorisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu

Cette rubrique comprend les actions détenues par l'entité dans des sociétés dans lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable ou dans des sociétés non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition.

Conformément aux dispositions transitoires énoncées dans IFRS 9, l'entité a choisi de présenter les titres valorisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu parmi les actifs financiers à la juste valeur par le biais des éléments du résultat étendu, car ces placements sont détenus à titre d'investissements stratégiques à long terme qui ne devraient pas être vendus à court terme.

Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est la valeur boursière à la date de clôture (Niveau 1). Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée sur base de l'actif net réévalué (Niveau 3).

A chaque date de clôture, l'entité revoit les valeurs comptables de ses titres afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant qu'ils ont pu perdre de la valeur. Aucun profit ou perte lié à ces instruments ne peut être reclassé en résultat, même au moment de la décomptabilisation.

Les critères de dépréciation retenus par l'entité, pour les titres non cotés, sont une moins-value de 40% par rapport au coût d'acquisition et une moins-value constatée sur une période de plus de 1 an. Pour les titres cotés, une perte de valeur définitive est comptabilisée en résultat si le cours de Bourse à la clôture est inférieur de plus de 30% à son coût d'acquisition sur une période de plus de 1 an.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers est estimée proche de la valeur comptable.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale (coût historique) diminuée des réductions de valeur couvrant les montants considérés comme non recouvrables dès lors que l'entité l'estime nécessaire. La constitution de la dépréciation d'actifs est comptabilisée dans le compte de résultat dans la rubrique « Autres charges/produits opérationnels ». Il n'y a pas de politique Groupe au niveau individuel concernant les corrections de valeur. Le Conseil d'Administration de chaque filiale évalue les créances de manière individuelle. Les corrections de valeur sont déterminées en tenant compte de la réalité économique locale de chaque pays. Elles sont revues lors de la réception de nouveaux événements et au minimum annuellement.

1.13. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque l'entité a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

1.14. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Plans à cotisations définies

Ces plans désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels l'entité verse à des sociétés d'assurances externes, pour certaines catégories de travailleurs salariés, des cotisations dont les montants sont définis. Les versements effectués dans le cadre de ces régimes de retraite sont comptabilisés en compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont dus.

Comme ces régimes ne génèrent pas d'engagement futur pour l'entité, ils ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Plans à prestations définies

Ces plans désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés, des ressources complémentaires en contrepartie des services qu'ils ont rendus durant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour l'entité une prestation future pour laquelle un engagement est calculé par des actuaires indépendants à la clôture de chaque exercice.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Les taux d'actualisation applicables pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi doivent être déterminés par référence aux taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité adaptés au calendrier estimé de versement des prestations à la date de clôture.

L'entité considère qu'il n'existe pas de marché actif d'obligations de sociétés de haute qualité ou d'Etat correspondant aux échéances des avantages du personnel au Cameroun. En l'absence de données disponibles et fiables, l'entité a décidé depuis la clôture au 31 décembre 2023 de calculer les taux d'actualisation en appliquant une

approche économique qui reflète plus fidèlement la valeur de l'argent et le calendrier des versements des prestations.

Le coût des engagements correspondants est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec un calcul des valeurs actualisées à la date de clôture conformément aux principes d'IAS 19.

La version révisée d'IAS 19 impose que toutes les variations du montant des engagements de pension à prestations définies soient comptabilisées dès qu'elles surviennent.

Les réévaluations des engagements de pension à prestations définies dont notamment les gains et pertes actuariels doivent être immédiatement comptabilisées en « Autres éléments du résultat étendu ».

Les coûts des services rendus pendant la période, les coûts des services passés (modification d'un régime) et les intérêts nets sont comptabilisés immédiatement en charge.

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée des engagements de pension des régimes à prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels et diminuée de la juste valeur des actifs du plan.

1.15. COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les revenus de l'entité découlent de l'obligation de performance consistant dans le transfert de contrôle de produits dans le cadre d'arrangements. Selon ces arrangements, le transfert du contrôle et l'accomplissement de l'obligation de performance se produisent en même temps.

Le point de prise de contrôle de l'actif par le client dépend du moment où les marchandises sont mises à la disposition du transporteur ou lorsque l'acheteur prend possession des marchandises, en fonction des conditions de livraison. En ce qui concerne les activités de l'entité, les critères de comptabilisation des produits sont généralement remplis :

- a) pour les ventes à l'exportation lorsque les produits sont mis à la disposition du transporteur ;
- b) pour les ventes locales, en fonction des conditions de livraison, soit au moment où les produits quittent ses locaux, soit lorsque le client prend possession des marchandises.

Il s'agit du moment où l'entité a rempli ses obligations de performance.

Les revenus sont évalués au prix de transaction de la contrepartie reçue ou à recevoir, montant défini selon les termes de l'arrangement conclu avec l'acheteur.

Le prix de vente est déterminé au prix du marché et dans quelques cas, le prix de vente est déterminé contractuellement à titre provisoire, sur la base d'une estimation fiable du prix de vente. Dans ce dernier cas, des ajustements de prix peuvent ensuite intervenir en fonction des mouvements entre le prix de référence et le prix final.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure, en fonction de l'encours du principal et du taux d'intérêt applicable.

1.16. COUTS D'EMPRUNTS

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, c'est-à-dire qui demande une longue période de préparation, doivent être incorporés dans le coût d'un actif. Toutefois, il y a une exception pour les coûts d'emprunts qui sont liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié évalué à la juste valeur. Ces derniers sont comptabilisés au compte de résultat.

Les autres coûts d'emprunts sont enregistrés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.17. IMPOTS

L'impôt courant est le montant des impôts exigibles ou récupérables sur le bénéfice ou la perte d'un exercice.

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé en utilisant les taux d'impôts dont l'application est prévue lors du renversement des différences temporelles, tels qu'adoptés à la date de clôture.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales et entreprises associées, sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés pourront être imputés.

L'impôt différé est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne des éléments qui ont été directement comptabilisés, soit dans les capitaux propres, soit dans les autres éléments du résultat étendu.

1.18. RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour l'établissement des états financiers selon les normes IFRS, la Direction de l'entité a dû retenir des hypothèses basées sur ses meilleures estimations qui affectent la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs, les informations relatives aux éléments d'actifs et de passifs éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers de l'entité pourraient différer des estimations actuelles. Les méthodes comptables sensibles, au titre desquelles l'entité a eu recours à des estimations, concernent principalement l'application des normes IAS 19, IAS 2/IAS 41, IAS 16, IAS 36, IFRS 9 et IFRS 16.

En l'absence de données observables au sens de la norme IFRS 13, l'entité a recours à l'élaboration d'un modèle d'évaluation de la juste valeur de la production agricole basé sur les coûts et conditions de production et de vente locales.

Cette méthode est par nature plus volatile que l'évaluation au coût historique.

NOTE 2 : CONTRATS DE LOCATION

SOCAPALM loue des terrains agricoles ainsi que du matériel roulant et des équipements sur des durées allant de 1 mois jusqu'à 5 ans.

Les contrats de location de SOCAPALM sont des contrats standards ne comportant pas de composantes complémentaires à caractère non locatif sauf pour certains contrats de location de véhicules qui comportent un service de maintenance. SOCAPALM a opté pour la mesure de simplification permettant de ne pas séparer la composante location de la composante à caractère non locatif pour ces contrats.

Les actifs et passifs liés aux contrats de location sont initialement mesurés à la valeur actualisée des paiements fixes incluant les paiements fixes en substance diminuée des avantages reçus du bailleur. Les paiements à faire dans le cadre de renouvellements de certaines périodes de location ont été aussi inclus dans la valorisation de la dette de location.

Le taux d'intérêt implicite n'étant pas connu pour tous les contrats de SOCAPALM, le taux d'emprunt marginal a été utilisé pour l'actualisation des paiements de location. Le taux d'emprunt marginal est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'acquisition d'un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Pour la détermination du taux d'emprunt marginal, SOCAPALM :

- quand ceci est possible, utilise le financement le plus récent reçu par l'entité locataire comme point de départ ajusté pour refléter le changement des conditions de financement depuis que ce dernier a été reçu ;
- utilise une approche cumulative qui commence avec un taux sans risque ajusté pour le risque de crédit pour les locations des entités n'ayant pas de financement externe récent ;

Le taux d'actualisation utilisé par la SOCAPALM s'élève à 3,547%".

Les paiements liés aux contrats de location sont alloués entre remboursement du principal de la dette de location et charge d'intérêt. La charge d'intérêt est constatée dans le compte de résultat de la période sur la durée du contrat.

Les droits d'utilisation d'actifs sont amortis linéairement sur la période la plus courte entre la durée de vie utile et la durée du contrat de location.

Les paiements associés aux contrats de location de courte durée et des contrats de location d'actifs à faible valeur sont reconnus linéairement en charge dans le compte de résultat. Les contrats de location de courte durée sont les contrats dont la durée est égale ou inférieure à 12 mois. Les actifs à faible valeur sont constitués principalement de matériel informatique.

Des options de renouvellement et de résiliation anticipée ont été incluses dans la détermination du terme de certains contrats de location. A cet effet, la direction prend en compte tous les faits et circonstances qui peuvent créer une incitation à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation anticipée.

Pour les contrats de location de terrains facteurs les plus importants ayant été considérés sont les suivants :

- l'obligation de payer des pénalités importantes pour résilier un contrat de manière anticipée ;
- la valeur résiduelle des réaménagements des biens loués au moment où SOCAPALM a l'option de renouveler un contrat ;
- le coût de remplacement des actifs loués et les perturbations des activités opérationnelles que pourrait engendrer le remplacement.

Les options de renouvellement des contrats de locations mobilières n'ont pas été incluses dans la valorisation des dettes de location en raison de la possibilité de remplacer les actifs loués sans coût significatif et sans perturbation des activités opérationnelles.

Les montants constatés au bilan en relation avec les contrats de location se détaillent comme suit :

CFA	Mobilier, matériel roulant et autres	Immeubles	Terrains et concessions agricoles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2023	3 856 165 121	-	2 974 541 728	6 830 706 849
Entrées de l'exercice	1 256 879 804	-	-	1 256 879 804
Sorties de l'exercice				-
Reclassements vers d'autres postes				-
Changements de périmètre				-
Ecarts de conversion				-
Autres				-
Valeur brute au 31 décembre 2023	5 113 044 925	-	2 974 541 728	8 087 586 653
Amortissements au 1er janvier 2023	- 2 582 251 588	-	- 973 486 384	- 3 555 737 971
Amortissements de l'exercice	- 769 054 876	-	- 310 315 536	- 1 079 370 412
Réductions de valeur				-
Reprises d'amortissements de l'exercice				-
Reclassements vers d'autres postes				-
Changements de périmètre				-
Ecarts de conversion				-
Amortissements au 31 décembre 2023	- 3 351 306 463	-	- 1 283 801 920	- 4 635 108 383
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	1 761 738 462	-	1 690 739 809	3 452 478 270
Valeur brute au 1er janvier 2024	5 113 044 925	-	2 974 541 728	8 087 586 653
Entrées de l'exercice	2 085 114 198	-	-	2 085 114 198
Sorties de l'exercice				-
Reclassements vers d'autres postes				-
Changements de périmètre				-
Ecarts de conversion				-
Autres				-
Valeur brute au 31 décembre 2024	7 198 159 123	-	2 974 541 728	10 172 700 851
Amortissements au 1er janvier 2024	- 3 351 306 463	-	- 1 283 801 920	- 4 635 108 383
Amortissements de l'exercice	- 1 197 054 977	-	- 310 315 536	- 1 507 370 513
Réductions de valeur				-
Reprises d'amortissements de l'exercice				-
Reclassements vers d'autres postes				-
Changements de périmètre				-
Ecarts de conversion				-
Amortissements au 31 décembre 2024	- 4 548 361 441	-	- 1 594 117 456	- 6 142 478 896
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	2 649 797 682	-	1 380 424 273	4 030 221 954

Dettes liées aux contrats de location:

CFA	31/12/2024	31/12/2023
Dettes à plus d'un an	1 326 979 985	1 480 048 433
Dettes à moins d'un an	3 437 536 810	2 398 214 571
Total	4 764 516 796	3 878 263 004

Impact sur le compte de résultat

CFA	2024	2023
Amortissements des droits d'utilisation d'actifs	1 507 370 514	1 079 370 412
Charges liés aux contrats de location de courte durée et des actifs à faible valeur	2 573 904 115	2 928 381 499
Charge d'intérêt (inclue dans les charge financières)	1 375 043 709	1 352 230 237
Total	5 456 318 337	5 359 982 148

NOTE 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CFA	Concessions et brevets	Logiciels	Concessions et brevets	TOTAL
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2023	0	228 407 180	0	228 407 180
Acquisitions de l'exercice		0		0
Sorties de l'exercice		0		0
Reclassements vers d'autres postes				
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2023	0	228 407 180	0	228 407 180
Amortissements au 1er janvier 2023	0	-228 407 179	0	-228 407 179
Amortissements de l'exercice		0		0
Reprises d'amortissements de l'exercice		0		0
Reclassements vers d'autres postes				
Amortissements au 31 décembre 2023	0	-228 407 179	0	-228 407 179
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	0	1	0	1
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2024	0	228 407 180	0	228 407 180
Acquisitions de l'exercice		0		0
Sorties de l'exercice		0		0
Reclassements vers d'autres postes				
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2024	0	228 407 180	0	228 407 180
Amortissements au 1er janvier 2024	0	-228 407 179	0	-228 407 179
Amortissements de l'exercice		0		0
Reprises d'amortissements de l'exercice		0		0
Reclassements vers d'autres postes				
Amortissements au 31 décembre 2024	0	-228 407 179	0	-228 407 179
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	0	1	0	1

NOTE 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CFA	Terrains et pépinières	Constructions	Installations techniques	Mobilier, matériel roulant et autres	Immo. corporelles en cours	Avances et acomptes	TOTAL
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2023	222 500 000	45 084 557 198	10 068 157 748	83 134 364 640	211 928 932	2 511 760	138 724 020 281
Acquisitions de l'exercice		12 129 208	114 866 966	2 631 238 074	2 625 534 998	0	5 383 769 246
Sorties de l'exercice		-12 634 697	0	-415 309 341			-427 944 038
Reclassements vers d'autres postes		1 634 111 622	107 230 712	918 995 046	-2 660 337 380		0
Autres							0
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2023	222 500 000	46 718 163 331	10 290 255 426	86 269 288 419	177 126 550	2 511 760	143 679 845 489
Amortissements et réductions de valeur au 1er janvier 2023	0	-30 682 646 293	-7 985 199 479	-64 831 822 071	0	0	-103 499 667 843
Amortissements de l'exercice		-1 747 023 842	-334 752 754	-4 007 538 121	0	0	-6 089 314 717
Réductions de valeur					0	0	0
Reprises d'amortissements de l'exercice		12 634 697		413 011 861			425 646 558
Reclassements vers d'autres postes							0
Amortissements et réductions de valeur au 31 décembre 2023	0	-32 417 035 438	-8 319 952 233	-68 426 348 331	0	0	-109 163 336 002
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	222 500 000	14 301 127 893	1 970 303 193	17 842 940 088	177 126 550	2 511 760	34 516 509 487
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2024	222 500 000	46 718 163 331	10 290 255 426	86 269 288 419	177 126 550	2 511 760	143 679 845 489
Acquisitions de l'exercice	-	53 138 507	66 842 255	4 476 533 156	3 309 018 462	-	7 905 532 380
Sorties de l'exercice	-	92 595 008	-	706 768 059	-	-	799 363 067
Reclassements vers d'autres postes	-	893 423 314	223 400 073	1 043 890 429	2 160 713 816	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2024	222 500 000	47 572 130 144	10 580 497 754	91 082 943 945	1 325 431 196	2 511 760	150 786 014 802
Amortissements et réductions de valeur au 1er janvier 2024	-	- 32 417 035 438	- 8 319 952 233	- 68 426 348 331	-	-	- 109 163 336 002
Amortissements de l'exercice	-	1 967 828 546	356 721 542	3 976 730 664	-	-	6 301 280 752
Réductions de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Reprises d'amortissements de l'exercice	-	85 983 866	-	689 182 645	-	-	775 166 511
Reclassements vers d'autres postes	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et réductions de valeur au 31 décembre 2024	-	- 34 298 880 118	- 8 676 673 775	- 71 713 896 350	-	-	- 114 689 450 243
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	222 500 000	13 273 250 026	1 903 823 979	19 369 047 595	1 325 431 196	2 511 760	36 096 564 559

NOTE 5. ACTIFS BIOLOGIQUES PRODUCTEURS

CFA	Palmier		Hévéa		Autres	Total
	Mature	Immature	Mature	Immature		
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2023	51 379 338 965	3 173 283 727	3 419 109 804	22 010 543	0	57 993 743 039
Réévaluation des actifs biologiques	0	0	0	0	0	0
Acquisitions de l'exercice	0	2 186 234 614	0	0	0	2 186 234 614
Sorties de l'exercice	-559 148 109	-253 745 700	-205 994 829	0	0	-1 018 888 638
Reclassements vers d'autres postes	2 111 547 364	-2 089 536 821	0	-22 010 543	0	0
Changements de périmètre	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2023	52 931 738 220	3 016 235 820	3 213 114 975	0	0	59 161 089 015
Amortissements au 1er janvier 2023	-29 082 738 973	0	-964 134 260	0	0	-30 046 873 233
Amortissements de l'exercice	-1 593 160 794	0	-125 638 737	0	0	-1 718 799 531
Reprises d'amortissements de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Cessions de l'exercice	559 148 109	0	65 700 989	0	0	624 849 098
Reclassements vers d'autres postes	0	0	0	0	0	0
Changements de périmètre	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Amortissements au 31 décembre 2023	-30 116 751 658	0	-1 024 072 008	0	0	-31 140 823 666
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	22 814 986 562	3 016 235 820	2 189 042 967	0	0	28 020 265 349
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2024	52 931 738 220	3 016 235 820	3 213 114 975	0	0	59 161 089 015
Réévaluation des actifs biologiques	0	0	0	0	0	0
Acquisitions de l'exercice	0	2 006 221 245	0	0	0	2 006 221 245
Sorties de l'exercice	-1 621 724 226	-399 473 100	-522 840 003	0	0	-2 544 037 329
Reclassements vers d'autres postes	1 561 344 319	-1 561 344 319	0	0	0	0
Changements de périmètre	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2024	52 871 358 313	3 061 639 646	2 690 274 972	0	0	58 623 272 931
Amortissements au 1er janvier 2024	-30 116 751 658	0	-1 024 072 008	0	0	-31 140 823 666
Amortissements de l'exercice	-1 673 979 611	0	-110 285 365	0	0	-1 784 264 976
Reprises d'amortissements de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Cessions de l'exercice	1 621 724 226	0	61 639 008	0	0	1 683 363 234
Reclassements vers d'autres postes	0	0	0	0	0	0
Changements de périmètre	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Amortissements au 31 décembre 2024	-30 169 007 043	0	-1 072 718 365	0	0	-31 241 725 408
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	22 702 351 270	3 061 639 646	1 617 556 607	0	0	27 381 547 523

NOTE 6. AUTRES ACTIFS NON-COURANTS

	2024	2023
	CFA	CFA
Participation SPFS	2 495 166 449	2 495 166 449
Participation Camseeds	5 164 020 000	5 164 020 000
Autres	91 784 859	70 084 859
Total net au 31 décembre	7 750 971 308	7 729 271 308

NOTE 7. IMPOTS DIFFERES

*** Composants des actifs d'impôts différés**

	2024	2023
	CFA	CFA
IAS 2 / IAS 41 : Production agricole		
IAS 12 : Latences fiscales		
IAS 16 : Immobilisations corporelles	747 293 681	861 781 863
IAS 19 : Engagements de retraites	0	299 675 091
IAS 21 : Ecart de conversion		
IAS 37 : Provisions pour risques et charges		
IAS 38 : Frais d'établissement		
IAS 38 : Frais de recherche		
IFRS16: Droits d'utilisation d'actifs	471 340 893	386 500 613
Autres	67 237 958	65 246 433
Situation au 31 décembre	1 285 872 532	1 613 204 000

NOTE 8. STOCKS

*** Valeur comptable des stocks par catégorie**

	2024 CFA	2023 CFA
Matières premières	0	0
Consommables	1 250 333 665	1 082 324 320
Pièces de rechange	5 810 654 367	5 724 868 122
Produits en cours de fabrication		
Produits finis	247 838 312	173 368 706
Acomptes versés et commandes en cours	331 160 569	363 587 240
Total brut au 31 décembre avant réductions de valeur	7 639 986 913	7 344 148 388
Réductions de valeur sur stocks	-1 391 174 326	-1 287 201 128
Total net au 31 décembre	6 248 812 587	6 056 947 260

*** Réconciliation des stocks**

	2024 CFA	2023 CFA
Situation au 1er janvier	6 056 947 259	6 771 104 063
Variation de stocks	1 583 039 653	573 044 324
Juste valeur de la production agricole		
Total brut au 31 décembre avant réductions de valeur	7 639 986 912	7 344 148 387
Réductions de valeur sur stocks	-1 391 174 326	-1 287 201 128
Total net au 31 décembre	6 248 812 586	6 056 947 259

Les stocks de produits finis sont majoritairement constitués d'huile de palme brute.

NOTE 9. CREANCES COMMERCIALES (ACTIFS COURANTS)

	2024	2023
	CFA	CFA
Créances commerciales	1 248 788 461	1 185 854 324
Avances et acomptes versés	374 447 362	360 764 350
Total net au 31 décembre	1 623 235 823	1 546 618 674

Les créances commerciales des sociétés liées sont stables.

NOTE 10. AUTRES CREANCES (ACTIFS COURANTS)

	2024	2023
	CFA	CFA
Créances sociales	411 410 127	381 360 376
Autres créances	2 448 306 027	3 459 523 156
Comptes de régularisation	2 084 692 271	264 218 051
Valeur au 31 décembre	4 944 408 425	4 105 101 583

La principale baisse des autres créances provient de la conversion d'une partie de la créance CAMSEEDS en immobilisations financières suite à l'augmentation de capital de cette dernière.

NOTE 11. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS EXIGIBLES

Il n'y a pas d'actifs d'impôts exigibles.

*** Composants des passifs d'impôts exigibles**

	2024	2023
	CFA	CFA
Situation au 1er janvier	5 024 438 984	4 734 975 426
Entrée de périmètre		
Charge d'impôts	6 255 914 440	5 517 351 396
Autres impôts		
Impôts payés ou récupérés	-4 954 534 793	-5 227 887 838
Régularisations d'impôts		
Passifs d'impôts exigibles comptabilisés au 31 décembre	6 325 818 631	5 024 438 984

NOTE 12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

* Réconciliation avec les valeurs de l'état de la situation financière

	2024	2023
	CFA	CFA
Comptes à vue	4 988 328 301	6 948 265 306
Dépôts à terme moins de 3 mois	0	0
Instruments financiers		
Total au 31 décembre	4 988 328 301	6 948 265 306

* Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie

	2024	2023
	CFA	CFA
Comptes à vue	4 988 328 301	6 948 265 306
Dépôts à terme moins de 3 mois	0	0
Comptes bloqués		
Concours bancaires courants		
Total au 31 décembre	4 988 328 301	6 948 265 306

Au 31/12/2024, SOCAPALM n'a fait aucun dépôt à terme.

NOTE 13. CAPITAL ET PRIME D'EMISSION

	Actions ordinaires	
	2024	2023
Nombre d'actions au 31 décembre	4 575 789	4 575 789
Nombre d'actions émises entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale	4 575 789	4 575 789

NOTE 14. ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Régime de pension à prestations définies et de maladies postérieures à l'emploi

	2024		2023
	CFA		CFA
Mouvements sur les passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière			
Au 1er janvier	1 089 727 604		980 145 715
Entrées de l'exercice	446 494 443		550 085 794
Primes versées	- 446 494 443 -		440 503 905
Réductions	- 1 089 727 604		
Au 31 décembre	-		1 089 727 604
	-		1 089 727 604
	-		-
 Hypothèses actuarielles d'évaluation	 2024		 2023
Taux d'actualisation moyen	4,00%		4,00%
Rendements à long terme attendus des actifs des régimes	4,00%		4,00%
Augmentations futures des salaires	3,00%		3,00%
Taux de rotation du personnel estimé	2,00%		2,00%

SOCAPALM a souscrit une assurance indemnité fin de carrière pour l'ensemble de ses employés auprès de la société Allianz.

NOTE 15. DETTES FINANCIERES

2023			
CFA			
	Moins d'un an	Plus d'un an	TOTAL
Dettes auprès d'établissements financiers		3 706 222 941	3 706 222 941
Dettes liées aux contrats de location	2 398 214 571	1 480 048 433	3 878 263 004
Concours bancaires courants			-
Autres emprunts			-
Dérivés passifs			-
TOTAL	2 398 214 571	5 186 271 374	7 584 485 945

2024			
CFA			
	Moins d'un an	Plus d'un an	TOTAL
Dettes auprès d'établissements financiers		2 332 633 073	2 332 633 073
Dettes liées aux contrats de location	3 437 536 810	1 326 979 985	4 764 516 796
Concours bancaires courants			-
Autres emprunts			-
Dérivés passifs			-
TOTAL	3 437 536 810	3 659 613 058	7 097 149 869

Les emprunts ont été conclus sur le marché bancaire local à des taux compris entre 5 et 6% avec des dates d'échéance comprises entre le 12/01/2022 et 21/12/2023.

NOTE 16. AUTRES DETTES

	2024	2023
	CFA	CFA
Dettes sociales	927 353 754	777 817 403
Autres dettes	5 342 189 569	5 542 991 956
Comptes de régularisation	219 312 822	207 891 212
Total au 31 décembre	6 488 856 145	6 528 700 571
Dont dettes non-courantes	21 824 132	24 643 869
Dont dettes courantes	6 467 032 013	6 504 056 702

NOTE 17. DETTES COMMERCIALES

	2024	2023
	CFA	CFA
Fournisseurs	9 815 947 047	7 483 948 634
Acomptes reçus/commandes	1 929 664 108	2 621 301 710
Total au 31 décembre	11 745 611 155	10 105 250 344

NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES

	2024	2023
	FCFA	FCFA
Provisions pour litiges	403 454 715	351 705 858
Total au 31 décembre	403 454 715	351 705 858

NOTE 19. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

	2024	2023
	CFA	CFA
Produits des activités ordinaires		
Palmier	98 949 928 250	83 003 391 873
Hévéa	1 758 748 800	1 156 494 655
Autres produits agricoles	468 627 000	276 950 000
Autres	72 083 372	183 359 616
Total au 31 décembre	101 249 387 422	84 620 196 144

NOTE 20. MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES UTILISES

	2024	2023
	CFA	CFA
Matières premières et consommables utilisés		
Achats de matières premières	-29 121 145 178	-15 481 722 151
Achats de matières consommables	-5 980 919 074	-9 244 420 667
Achats Energie	-2 910 091 880	-2 437 305 673
Autres	-3 901 065 499	-3 106 441 726
Total au 31 décembre	-41 913 221 631	-30 269 890 217

Les achats de matières premières sont constitués des achats de régimes auprès des planteurs villageois entourant les plantations SOCAPALM.

NOTE 21. AUTRES CHARGES EXTERNES

	2024	2023
	CFA	CFA
Autres charges externes		
Transport	-1 548 380 445	-1 327 755 389
Sous-traitance générale	-7 892 252 061	-7 437 369 159
Rémunération d'intermédiaires et de conseils	-7 643 408 704	-6 906 428 052
Autres	-7 456 581 782	-5 012 688 682
Total au 31 décembre	-24 540 622 992	-20 684 241 282

NOTE 22. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS MOYENS DE L'EXERCICE

	2024	2023
	CFA	CFA
Frais de personnel		
Rémunérations	-8 050 091 044	-8 080 660 547
Charges sociales et charges liées aux retraites	-1 403 356 897	-1 357 241 997
Total au 31 décembre	-9 453 447 941	-9 437 902 544
Effectifs moyens de l'exercice	2024	2023
Directeurs	8	6
Employés	978	930
Ouvriers (y compris saisonniers)	1 729	1 728
Autres		
TOTAL	2 715	2 664

NOTE 23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	2024 CFA	2023 CFA
Dotations aux amortissements		
Sur immobilisations incorporelles	-	-
Sur immobilisations corporelles hors actifs biologiques producteurs	6 301 280 752	6 089 314 717
Sur actifs biologiques producteurs	1 784 264 976	1 718 799 531
Total au 31 décembre	8 085 545 728	7 808 114 248

NOTE 24. AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	2024 CFA	2023 CFA
Sur actifs/passifs non-courants	0	0
Intérêts sur autres participations	0	0
Reprises sur provisions et amortissements financiers	0	0
Ecart d'acquisition négatifs	0	0
Sur actifs/passifs courants	37 982 420	1 171 962 094
Intérêts provenant des créances et de la trésorerie	37 982 420	1 171 962 094
Change à terme	0	0
Gains de change	0	0
Autres	0	0
Total au 31 décembre	37 982 420	1 171 962 094

Les autres produits financiers sont constitués d'une part des intérêts générés par l'avance en compte courant de Camseeds ainsi que ceux provenant des dépôts à terme.

NOTE 25. CHARGES FINANCIERES

	2024 CFA	2023 CFA
Sur actifs/passifs non-courants	1 534 788 003	1 649 067 635
Intérêts et charges financières	-1 534 788 003	-1 649 067 635
Sur actifs/passifs courants	0	0
Intérêts et charges financières		
Pertes de change		
Ecart de conversion		
Change à terme		
Autres		
Total au 31 décembre	- 1 534 788 003	1 649 067 635

Les charges financières sont constituées des intérêts sur les emprunts en cours.

NOTE 26. CHARGES D'IMPOTS

* Composants de la charge d'impôts

	2024	2023
	CFA	CFA
Charge d'impôts exigibles	8 095 505 322	5 024 438 984
Produit / charge d'impôts différés	326 958 384 -	45 784 574
Charge d'impôts au 31 décembre	8 422 463 706	4 978 654 410

* Composants de la charge d'impôts différés

	2024	2023
	CFA	CFA
IAS 19 : Engagements de retraites	299 675 091 -	30 135 019
IAS 16 : Immobilisations corporelles	114 488 182	126 630 736
IFRS 16: Droits d'utilisation d'actifs	- 84 840 280 -	136 614 734
Autres	- 2 364 610 -	6 038 642
Produit / charge d'impôts différés au 31 décembre	326 958 384 -	46 157 659

* Réconciliation de la charge d'impôts sur le bénéfice

	2024	2023
	CFA	CFA
Résultat avant impôts des activités poursuivies	18 612 971 147	17 916 184 437
Taux d'imposition normal	27,50%	27,50%
Impôts au taux normal d'imposition des filiales	5 118 567 066	4 926 950 720
Exonération d'impôts		
Impôts non provisionnés		
Revenus définitivement taxés		
Mesures favorables à l'investissement	0	0
Régimes fiscaux particuliers dans les pays étrangers		
Revenus non imposables		
Dépenses non déductibles	339 822 703	373 040 380
Déficits reportés imputés		
Déficits à reporter		
Autres avantages fiscaux		
Rappel d'impôts	2 078 200 298	
Impact sur le changement du pourcentage d'imposition	0	0
Ajustements divers	885 873 640	-321 709 775
Charge d'impôts au 31 décembre	8 422 463 706	4 978 281 325

NOTE 27. RESULTAT NET PAR ACTION

	2024	2023
Résultat net	10 190 507 441	12 937 530 028
Nombre moyen d'actions	4 575 789	4 575 789
Résultat net par action non dilué (en euro)	2 227	2 827

NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers de l'entité se présentent ainsi :

NOTE 28. PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2023, les mandataires sociaux de la société ont perçu ensemble des rémunérations brutes d'un montant total de 147 305 388 FCFA.

Par ailleurs, les avantages de toute nature, exposés en 2023 par la société pour le compte des mandataires sociaux, sont relatifs au coût d'entretien des véhicules du PCA et du DG (amortissements, assurance, carburant, réparations) ainsi qu'aux loyers payés pour le logement mis à la disposition du DG.

La rémunération des Administrateurs ainsi que le contrat de travail du DG ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Ces rémunérations et avantages sont détaillés dans le tableau ci-après pour chaque mandataire :

Nature	Rémunération brute		Avantages en nature	Autres (exceptionnel)
Mandataire				
Administrateurs	123.000.000 FCFA		NEANT	NEANT
Président du Conseil d'Administration	Incluse dans celle des Administrateurs		Véhicule	NEANT
Directeur Général	Part fixe	Part variable	Logement, véhicule	NEANT
		NEANT		

La structure des investissements se présente comme suit :

	Siège social	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode de consolidation		Secteurs d'activité
		2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM)	BP 591 DOUALA	Société consolidante						Agriculture
Société des Palmeraies de la Ferme Suisse-PALMOR S.A (SPES)	B.P. 06 EDEA	100%	100%	100%	100%	IG	IG	Raffinage d'huile de palme
CAMSEEDS		99,81%	99,54%	99,81%	99,54%	IG	NC	Production de semences
PAMOL Plantations Plc (PAMOL)	PMB 03 EKONDO-TITI	4.69%	4.69%	4.69%	4.69%	NC	NC	

	2024	2023
Actifs		
Créances commerciales	1,623,235,823	1,546,618,674
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,988,328,301	6,948,265,306
Autres créances	4,944,408,425	4,105,101,583
Comptes courant		
Passifs		
Dettes financières	2,332,633,073	3,706,222,941
Dettes commerciales	9,815,947,047	7,483,948,634
Dettes relatives aux contrats de location	4,764,516,796	3,878,263,004
Autres dettes	6,488,856,145	6,528,700,571

- **Risque de crédit** : Le risque de crédit est le risque de subir une perte en raison du manquement d'une contrepartie ou d'une caution à ses obligations de paiement conformément aux modalités convenues. Le risque de crédit consiste de la trésorerie et équivalents de trésorerie et les créances commerciales. La société a des comptes banques avec des instituts financières réputées. La Direction évalue le risque lié aux créances commerciales en permanence.
- **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité désigne la probabilité que l'entité ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La Banque est essentiellement exposée au risque de liquidité au titre des emprunts avec SGC, AFRILAND, ECOBANK et BICEC. La société gère le risque de liquidité par une revue continue des engagements futurs des prévisions de trésorerie sont établies et les facilités d'emprunt utilisées de manière adéquate sont contrôlées
- **Risque du marché** : Le risque de marché est le risque d'une variation négative des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des variables du marché comme les taux d'intérêt, les taux de change et les prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt. L'entité n'est toutefois pas exposée au risque de taux dans la mesure où l'ensemble de ses instruments financiers sont à taux fixe. (voir la note sur les emprunts).

NOTE 29. ENGAGEMENTS

La Société, dans le cadre de ses activités, n'a pas mis en place d'accords de partenariat/collaboration auprès d'organismes publics ou privés.

NOTE 29. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information à fournir.

NOTE 30. EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la date de clôture n'est à signaler.